Association Fleurs de Cocagne d'Avrainville

- Contrat d'Adhésion 2020 -

ABONNEMENT BOUQUETS AMAPIEN

Le Panier vanvéen

Ce contrat définit les conditions de l'échange entre l'Amapien du Panier Vanvéen et l'association Fleurs de Cocagne. L'association Le Panier Vanvéen s'acquitte de la cotisation annuelle à l'association Fleurs de Cocagne pour une année civile à compter du 1er janvier 2020.

Nom de l'Amapien ..... Prénom .....
Adresse .....
Code Postal ..... Localité ..... Tel .....
Courriel : ..... @ ....

----------Bouquet de roses et fleurs de saison ----------

Bouquet mensuel : 20 €

Le modèle de bouquet proposé en abonnement est le bouquet Émotion, il est composé d'une vingtaine de fleurs, mélange de roses et fleurs de saison choisies au gré les récoltes et de l'inspiration de nos fleuristes.

Les livraisons auront lieu en semaine impaire, les mardis 28 juillet, 25 août, 22 septembre et 20 octobre 2020 de **18h30 à 20 heures,** au **marché couvert de Vanves.**
Nous vous proposons 4 types de paniers au choix (comprenant 2 à 4 bouquets) :

Type de panier	Dates de livraison	Prix unitaire	Nombre de panier(s)	Total
4 bouquets	28/07 – 25/08 – 22/09 – 20/10	80 €		
3 bouquets Juillet	28/07 – 22/09 – 20/10	60 €		
3 bouquets Aout	25/08 – 22/09 – 20/10	60 €		
2 bouquets Eté	28/07 et 25/08	40 €		
			TOTAL CONTRAT =	

Règlement par chèque (1 seul chèque sauf pour la formule 4 bouquets : possibilité de faire 2 chèques)**.**
Chèques à l'ordre de ***Fleurs de Cocagne*** à remettre avec **le contrat dûment complété.**
Engagements communs : Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, maladie des animaux, ravageurs, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés. En cas de situation exceptionnelle, les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents et l'agriculteur partenaire, conformément à la charte des amap.

Fait à : le : Signature :